

Adina Georgescu
514.954.2555
ageorgescu@blg.com

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Canada
T 514-879-1212
F 514-954-1905
blg.com



Le 23 février 2026

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Levesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : 2^{ème} Demande relative à la stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec (« **Demande** »)
Commentaires d'Enbridge Gaz Québec sur les demandes de frais des intervenants (partie 1)
Dossier de la Régie : R-4292-2025
Notre dossier: 302533.000026

Chère consœur,

La présente fait suite aux demandes de remboursement de frais formulées par les intervenants relativement à la première partie du dossier mentionné en rubrique.

Enbridge Gaz Québec a pris connaissance de ces demandes. Elle n'a pas de commentaires à formuler à l'égard des demandes du GRAME, de l'ACEFO et de la FCEI.

Concernant toutefois les demandes déposées par le ROEE et le RTIEE, Enbridge Gaz Québec constate que les montants de 38 949,50\$ et 37 656,00\$ (avant taxes et allocations forfaitaires) réclamés respectivement par chacun de ces intervenants, excèdent d'environ un tiers les frais réclamés par le GRAME et l'ACEFO, et sont presque le double de ceux réclamés par la FCEI, sans justification quant au travail requis du ROEE et du RTIEE par rapport aux autres intervenants.

Le ROEE réclame des frais pour trois avocats, trois analystes et un coordonnateur, ce qui dépasse substantiellement les ressources requises par tous les autres intervenants au dossier pour effectuer un travail de nature comparable. Une telle différence dans le nombre et le coût des ressources requises par le ROEE ne se justifie pas à la lumière de la nature et de la complexité du dossier. Dans le cadre de sa décision procédurale D-2025-059, la Régie a d'ailleurs souligné, au paragraphe 70, que « les heures d'avocat prévues par le ROEE dépassent largement les heures des autres intervenants. »

Quant au RTIEE, 76 heures d'avocat avaient été annoncées dans le cadre des budgets de participation; des frais pour 70,8h d'avocat sont demandés dans le cadre de la demande de remboursement des frais, alors qu'aucune audience n'a encore eu lieu dans le dossier. Au paragraphe 69 de sa décision procédurale susmentionnée, la Régie indiquait considérer, pour le RTIEE, « les frais élevés compte tenu de la demande d'intervention ciblée. » Au surplus, au paragraphe 71 de sa décision, elle demandait aux intervenants « de revoir leurs budgets à la baisse en tenant compte de l'encadrement des sujets. »

Malgré cela, la réduction des frais par ces deux intervenants est peu significative par rapport aux budgets annoncés. En effet, les budgets initiaux présentés par le ROEE et le RTIEE incluaient le temps requis pour la tenue d'une audience, laquelle n'a pas encore eu lieu. Si les heures initialement budgétées pour l'audience devaient s'ajouter aux frais actuellement réclamés par ces deux intervenants, les montants réclamés se

rapprocheraient sensiblement des budgets initiaux qu'ils avaient annoncés et que la Régie leur avait demandé de revoir à la baisse compte tenu de l'encadrement des sujets autorisés dans le dossier. Cela tend à démontrer qu'aucune réelle révision à la baisse ne semble avoir été faite par le ROEE et le RTIEE suivant la demande de la Régie à cet effet.

À la lumière de ce qui précède, Enbridge Gaz Québec considère les frais réclamés par le ROEE et le RTIEE démesurés en comparaison avec les autres intervenants et en tenant compte de la nature, de la complexité des sujets traités et du travail requis dans le cadre du dossier jusqu'à présent.

Le distributeur demande donc à la Régie de prendre ses commentaires en considération dans le cadre de son analyse des demandes de remboursement des frais aux fins de la décision qu'elle rendra à cet égard.

Nous demeurons disponibles pour toute question.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

Me Dominique Neuman (RTIEE)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me André Turmel, avocat (FCEI)
Me Geneviève Paquet (GRAME)
Me Franklin Gertler (ROEE)